



Doc. 13443

18 mars 2014

Egalité et coresponsabilité parentale: les droits des pères

Proposition de résolution

déposée par M. José MENDES BOTA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa Résolution 1921 (2013) sur «Egalité des sexes, conciliation vie privée-vie professionnelle et coresponsabilité», l'Assemblée parlementaire a appelé les autorités publiques des Etats membres du Conseil de l'Europe à respecter le droit des pères à la coresponsabilité en assurant que le droit de la famille prévoit, en cas de séparation ou de divorce, la possibilité d'une garde conjointe des enfants, dans le meilleur intérêt de ceux-ci, sur la base d'un accord commun entre les parents, tout en précisant que cette garde ne doit jamais être imposée.

Les législations européennes vont dans le sens d'un plus grand équilibre entre le père et la mère dans l'exercice de la responsabilité parentale. Toutefois, dans la pratique, l'exercice de la responsabilité parentale est le plus souvent dévolu à la mère, au détriment des droits des pères, en particulier dans les cas de divorce et de séparation, et surtout quand les enfants sont nés hors mariage ou de couples binationaux.

Reconnaître que les pères sont titulaires de droits et de responsabilités vis-à-vis de leurs enfants de la même manière que les mères est à la fois un défi important et une étape incontournable pour progresser vers une société pleinement égalitaire.

L'Assemblée devrait examiner de manière approfondie la situation dans les pays membres du Conseil de l'Europe et proposer des mesures pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de la coresponsabilité parentale, y compris en cas de séparation et de divorce.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DAVIES David, Royaume-Uni, GDE
DERVOZ Ismeta, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
GIANNAKAKI Maria, Grèce, SOC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HEER Alfred, Suisse, ADLE
JONICA Snežana, Monténégro, SOC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KAŹMIERCZAK Jan, Pologne, PPE/DC
POLČÁK Stanislav, République tchèque, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RICHTROVÁ Eva, République tchèque, SOC
SAĪDI Fatiha, Belgique, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
TRIANAFYLLOS Konstantinos, Grèce, SOC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste